



**Commission Nationale d'Education  
Et d'Activités Cynophiles**  
**Président Jean Claude Métans**  
**Chemin des Cauvets, 750 Avenue Léon Amic 83390 Cuers**  
**E-Mail : [Jeanclaudemetans@orange.fr](mailto:Jeanclaudemetans@orange.fr)**  
**GSM : +33(0)6 07 38 33 07**

COMMISSION  
NATIONALE  
EDUCATION  
ET ACTIVITÉS  
CYNOPHILES

## **CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION D'UNE FINALE S.C.C. FLYBALL**

Il est établi par la C.N.E.A.C. dans le but essentiel d'aider le comité d'organisation du Grand Prix de France de FLYBALL à mettre sur pied cette manifestation dans les meilleures conditions.

La Canine Territoriale qui demande ou accepte l'organisation d'une finale nationale se doit de donner au comité d'organisation ad hoc les moyens de réussir pleinement la manifestation.

### **1 – LIEU DE LA FINALE :**

Celle-ci devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public. Le comité d'organisation veillera à avoir le matériel et le personnel nécessaire conformément aux prescriptions du présent cahier des charges et de la convention d'objectif qu'il a signé.

#### **Il veillera particulièrement :**

- aux dimensions des terrains, la nature du sol herbeux ou revêtement non glissant si celui-ci se déroule en salle,
- à l'aire de jeu d'une dimension de 15 mètres sur 30 mètres qui sera clôturée par des barrières \_et qui respectera les directives du règlement Flyball en vigueur.
- à la présence souhaitable de tribunes pour les concurrents et le public. Celles-ci pourront être un critère de choix pour les sites qui seront proposés à la C.N.E.A.C.,
- à l'accès gratuit pour les concurrents et leurs accompagnateurs,
- à la présence de parkings permettant le stationnement de 200 véhicules environ,
- à effectuer un fléchage directionnel et visible facilitant l'accès à la manifestation,
- aux possibilités d'ombrage et aux points d'eau fraîche pour les chiens,
- au respect des directives des Services Vétérinaires Départementaux pour le déroulement de la manifestation,
- à prévoir un poste de secours (Pompiers ou secouristes),
- à l'invitation d'un Service Vétérinaire pendant le déroulement de la manifestation,
- à la propreté du site pendant la manifestation avec présence de poubelles en nombre suffisant et distribution de ramasses crottes aux concurrents,
- que le site dispose de sanitaires conformément à la réglementation et en nombre suffisant,
- à disposer d'un podium aux couleurs de la S.C.C. pour la remise des prix,
- à ce que le sigle de la S.C.C., celui de la Commission CNEAC et le sigle de la Territoriale, apparaissent prioritairement et occupent une place prépondérante sur tous documents, visuels, podiums, bordures de terrains, fléchages, dossards ou brassards, tee-shirts et sur tous les supports d'annonce ou de clôture de la manifestation.

## **2 – STRUCTURES D'ORGANISATION DE LA FINALE :**

### **A – Jury**

Le choix du jury est effectué par la C.N.E.A.C. qui le communiquera au comité d'organisation. Le nombre de juges pourra évoluer défini en fonction du nombre de participants à la finale.

### **B – Participants**

Le Grand Prix de France SCC de Flyball est ouvert à tous les licenciés SCC/CNEAC FLYBALL dont les chiens sont titulaires du Pass-Flyball.

En outre, ils doivent être formés en équipes de 2, 3 ou 4 chiens ; chaque équipe doit présenter son propre préposé, son seau de balles et revêtir une unité vestimentaire (insignes visibles de l'équipe). Chaque club pourra engager plusieurs équipes dont les membres ne pourront s'échanger durant les épreuves de la Finale.

Les participants doivent s'acquitter d'un droit de participation à l'ordre de l'organisateur de la manifestation.

Le comité d'organisation du Grand-Prix de France de Flyball de la Société Centrale Canine fera parvenir au secrétaire de la C.N.E.A.C. 6 mois avant la finale, le plan d'accès à la finale, la liste des hôtels et terrains de camping. Il précisera l'heure de la remise des dossards et toutes indications utiles, afin d'informer les participants.

### **C – Aire de jeu**

Aux dimensions figurant dans le règlement Flyball en vigueur sur un terrain plat herbeux (extérieur) ou avec les lignes de courses recouvertes de tapis en caoutchouc (intérieur). Il doit être clôturé avec des barrières. Ces barrières ne doivent comporter aucune publicité constituant une gêne pour quiconque.

Il peut être installé dans un emplacement ne gênant pas le déroulement de la manifestation un ring supplémentaire de petite dimension pour permettre aux concurrents de préparer leur chien. (*ring supplémentaire non compris dans le matériel listé sur le présent cahier des charges*)

### **D – Matériel**

Le comité d'organisation mettra à disposition du ou des juges :

- 3 lanceurs (dont un lanceur de réserve)
- 12 haies de Flyball complètes (dont 4 haies complètes de réserve),
- 6 piquets de départ (dont 2 de réserve)
- 2 parois arrière rigides,
- 1 rouleau de filet d'un mètre de haut maximum : 1 de 20 mètres ainsi que les piquets et attaches,
- 2 bombes peinture aérosol de même couleur vive pour traçage des lignes de sol,
- 1 table de secrétariat + 7 chaises (2 secrétariat + 1 juge + 2 chronométreurs + 2 assistants).
- 1 grand panneau d'affichage à l'extérieur des aires délimitées.

### **E – Personnel**

**a – Terrain :** Le personnel nécessaire pour la finale sera composé au minimum de :

- 2 chronométreurs,
- 2 assistants,
- 1 commissaire aux concurrents,
- 1 responsable du nettoyage,
- 1 secrétaire au juge,
- 1 secrétaire à l'affichage,
- 1 responsable général.

## **b – Secrétariat et Site Internet**

Le comité d'organisation fera la demande d'une ligne téléphonique avec ADSL ou couverture 4G pour pouvoir assurer la mise en ligne des informations sur <http://activites-canines.com> (photos, résultats, commentaires...) durant le déroulement de la finale. *(Cette ligne est en principe mise en place gratuitement sur demande par France Télécom pour les associations qui ont fait la demande préalablement et dans des délais raisonnables).*

L'affichage des résultats et le classement seront affichés à la fin de chaque épreuve.

## **c – Sonorisation**

Le terrain doit être équipé d'une sonorisation performante permettant d'effectuer des commentaires avant et après les épreuves ainsi que durant la remise des prix.

L'ensemble sonorisation devra comprendre, au minimum, 1 micro fixe et 2 micros HF indépendants. Le micro HF prévu pour le juge sera positionné sur un pied de micro stable ou proposé en micro-casque.

## **d – - Retransmission Vidéo en direct sur Internet : Gestion par le groupe internet CNEAC**

- Nécessite d'avoir l'ADSL ou couverture 4G sur le site
- 1 ou 2 personnes fournies par l'organisation pour filmer
- 1 alimentation 220 volts
- 1 petit podium

## **e – Récompenses**

La dotation en récompenses sera proposée par le comité d'organisation à la C.N.E.A.C.; elle récompensera les 3 premiers de chaque épreuve (course au temps et Brassage ; en 2, 3 et 4 chiens) Un cadeau souvenir sera prévu pour chaque participant identifié « Grand-Prix de France S.C.C. Flyball ».

## **3 – ANNONCE DE LA FINALE :**

Celle-ci sera réalisée par le comité d'organisation: Presse locale, régionale, spécialisée, par affichage, par radio, par télévision et via Internet (Sites des Sociétés Canines Régionales, des Clubs etc...). La C.N.E.A.C. annoncera cette finale sur <http://activites-canines.com/> à partir des informations fournies par le comité d'organisation.

## **4 – ORGANISATION DE LA FINALE :**

### **A – La Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles**

- Désigne le jury.
- Nomme les membres de la C.N.E.A.C. affectés au comité d'organisation.
- Analyse et valide le budget prévisionnel et le programme présenté par le comité d'organisation.

### **B – Le comité d'organisation :**

- Effectue la recherche des partenaires ou sponsors dans le respect des accords pris avec le partenaire principal. Il peut démarcher : les artisans du terroir, les industriels, et tout commerce qui apporterait par sa présence une animation et une dimension supplémentaire à la manifestation.
- Réalise le catalogue de la manifestation. Il peut vendre les espaces publicitaires du catalogue... Le bon à tirer du catalogue avant tout impression sera soumis à la C.N.E.A.C. Le catalogue devra comporter le mot du Président de la S.C.C., du Président de la Canine territoriale accueillante, du

Président de la C.N.E.A.C., la liste des participants avec indication du nom du chien, du conducteur, de l'équipe, de son club et de sa régionale d'appartenance,

· Expédiera les invitations auprès des Officiels, du Conseil Municipal, du Conseil départemental, de la Canine territoriale, etc....

· S'engage, en cas d'indisponibilité du site initial, à trouver un autre site à proximité et à la même date,

· S'engage à faire figurer sur tous documents, affiches, invitations, et tout matériel et visuels de communication, banderoles, T-shirts, etc...le terme « Grand Prix de France de FLYBALL de la Société Centrale Canine ». Ainsi que le logo « Centrale Canine » qui devra occuper une place **prioritaire et prépondérante** en entrée de site, sur et autour du terrain y compris pour les podiums et sur tout matériel visuel ou d'impression.

Il faut impérativement présenter à la C.N.E.A.C. un bon à tirer avant toute impression.

#### **5 – BUDGET DE FONCTIONNEMENT :**

Le comité d'organisation ouvrira ou utilisera un compte bancaire sur place. Toutes les opérations d'encaissements et de paiements seront faites sur ce compte. Il sera le cas échéant clôturé à la fin de la manifestation.

Un budget prévisionnel sera présenté pour validation à la C.N.E.A.C. 6 mois avant la manifestation.

La C.N.E.A.C. versera une subvention de .....€ au comité d'organisation du GPF, *conformément aux dispositions du tableau général des allocations SCC/CNEAC*. Cette subvention sera versée deux mois avant la date du GPF après signature de la convention d'organisation et du cahier des charges. En cas d'annulation du GPF après le versement de l'allocation, le comité d'organisation s'engage à rembourser cette subvention.

#### **6 – LES LITIGES :**

Ils seront réglés par le Président CNEAC ou son représentant, le secrétaire général de la CNEAC, le responsable du GT et le représentant du comité d'organisation.

A défaut d'accord, le litige sera soumis à la SCC.

Le ..... à.....»

Ajouter la mention manuscrite Lu et approuvé, bon pour accord

Le Président de la C.N.E.A.C.

Jean Claude METANS

Le Président du comité  
d'organisation  
nom et signature